

La Tribune d'Orléans, 26 janvier 2012

Jean-Pierre Sueur opposé à la loi sur le génocide arménien

Le Sénat a ratifié lundi 23 janvier, par 127 voix contre 86, le texte pénalisant toute négation de génocides, dont celui de 1915 contre les Arméniens, déjà adopté par l'Assemblée nationale le 22 décembre. Le sénateur du Loiret socialiste Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat et rapporteur de la proposition de loi pénalisant la négation du génocide arménien, n'a jamais caché son opposition au texte, estimant que *«ce n'est pas aux politiques de légiférer sur l'histoire. Si on avait fait voter uniquement les présents, cette loi ne passait pas»*, déclarait-il, amer, le lendemain du vote.